

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
617

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 53/2020

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE PORTANT FERMETURE D'UN ERP MUNICIPAL
GYMNASE ELUARD**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212-2 ;

VU le rapport du Bureau d'études ARCAD en date du 27 mars 2020 établissant le diagnostic de la structure de charpente du Gymnase Paul Eluard ;

CONSIDERANT que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle au maintien de l'exploitation de cet établissement tant que des travaux ne sont pas réalisés, notamment au niveau de la charpente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le gymnase Paul Eluard, établissement sportif relevant du type X et de la catégorie 4 sis rue Claude Debussy à Chalette sur Loing est fermé jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage sur site et au lieu habituel d'affichage des actes municipaux, ainsi que d'une publication sur le site Internet de la commune. Il figurera au registre des arrêtés de la commune.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La préfecture du Loiret ;
- Madame la Directrice générale des services ;
- M. le Responsable du service municipal des sports ;
- Mme la Principale du collège Paul Eluard ;
- L'ensemble des associations sportives utilisatrices de l'équipement ;

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 7 avril 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20200407-AR_2020_53-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2020


 Franck DEMAUMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20200407-AR_2020_53-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20200407-AR_2020_53-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2020